

TERMES DE REFERENCE

EVALUATION FINALE DE LA PHASE II DU PROJET DE RENFORCEMENT DE L'EMPLOYABILITE ET DE L'ENTREPREUNARIAT DES JEUNES POUR REDUIRE LES RISQUES DE MIGRATION IRREGULIERE DANS LES REGIONS DU CENTRE-EST, DU CENTRE-SUD ET DU PLATEAU CENTRAL AU BURKINA FASO.

I Contexte de l'évaluation

Le Burkina Faso a une population à majorité jeune. En effet, le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2019 indique que 45,3% de la population est âgée de moins de 15 ans, 78% de moins de 25 ans et 32,6% ont un âge compris entre 15 et 35 ans (INSD, 2022). Selon le rapport final de la stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (SNPEJ), compte tenu de leur poids numérique, de leur force physique, de leur esprit d'innovation et de leur prédisposition au changement, l'apport des jeunes filles/femmes et garçons est fondamental pour le développement du pays en tant qu'innovateurs, force de travail, consommateurs, citoyens et membres actifs de la société (SNPEJ, Burkina Faso, 2021). Cependant, en raison du manque d'expérience professionnelle, l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché du travail et l'insuffisance de la culture entrepreneuriale chez les jeunes, ils sont défavorisés sur le marché de l'emploi au Burkina Faso (SNPEJ, Burkina Faso, 2021). En effet, « *Le taux de chômage, au sens du Bureau international du travail (BIT), qui s'élève à 4,7% au Burkina Faso est plus élevé chez les jeunes de 15-24 ans (8,6%)* »¹. En plus, l'accès des jeunes au travail est souvent précaire avec un taux de vulnérabilité estimé à 72,5%, au niveau national (ERI-ESI, 2018).

Face à cette situation de manque ou de précarité d'emploi, un grand nombre de jeunes burkinabè, particulièrement issus du milieu rural, se retrouvent à prendre tous les risques en tentant de périlleux périples qui leur font traverser irrégulièrement de nombreuses frontières à la recherche de meilleures conditions de vie. Cette situation reste préoccupante dans plusieurs régions du Burkina Faso, particulièrement celle du Centre-Est qui est caractérisée par un fort taux de départ pour l'émigration notamment irrégulière. Le rapport de l'OIM sur le profil des migrants assistés au retour volontaire et à la réintégration en 2020 indique que sur 679 migrants assistés en 2020, 64% sont partis de la région du Centre-Est (OIM Burkina Faso, 2020). Cette forme de migration a des conséquences souvent dramatiques pour les migrants et la société tout entière.

C'est au regard de ce constat, que la Mission pays de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) Burkina Faso a initié une première phase du projet *de Renforcement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes pour réduire les risques de migration irrégulière dans la région du Centre-Est (2017-2021)*. Ce projet qui s'inscrit en droite ligne avec les priorités nationales en matière de lutte contre le chômage et le sous-emploi des jeunes, constitue un appui de l'OIM aux efforts du Gouvernement et vise principalement à offrir des alternatives viables à travers la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en guise d'alternatives à la migration irrégulière.

¹OIT, Rapport d'avancement – Burkina Faso, décembre 2022: <https://www.social-protection.org/gimi/RessourcePDF.action?id=58083>

La phase I du projet JEM a permis de financer la création d'entreprise au profit de 375 promoteurs et la mise en place d'un mécanisme de financement des jeunes dans la région du Centre-Est. A l'achèvement de cette première phase, la mission Pays de l'OIM au Burkina Faso a obtenu un financement du Gouvernement de l'Italie, à travers l'Agence italienne pour la coopération au développement, pour mettre en œuvre une seconde phase du projet. Cette phase a permis de consolider les acquis de la première phase et d'assurer la mise à l'échelle du projet en couvrant deux (2) nouvelles régions (le Centre-Sud et le Plateau Central) qui présentent également, dans une moindre mesure, des défis liés à la migration irrégulière.

Après un peu plus de trois années d'exécution, le projet a atteint des résultats et progrès considérables qu'il faille apprécier à travers une évaluation finale en vue de faire une analyse critique des résultats engrangés et apprendre de la mise en œuvre du projet pour les futures interventions de l'OIM.

Les principales réalisations enregistrées dans les 4 axes d'intervention du projet sont :

- La composante sensibilisation : Conduite d'une campagne de sensibilisation des communautés des régions du Centre-Est du Centre-Sud et du Plateau Central sur les risques et alternatives à la migration irrégulière à travers diverses approches (compétition Maracana, représentation de théâtre conte et distribution de gadgets), pour amener les populations du Centre-Est, du Centre Sud et du Plateau Central à prendre réellement conscience des dangers et des alternatives à la migration irrégulière ;
- La composante études sur les créneaux porteurs : L'actualisation de deux études sur les créneaux porteurs d'emplois dans les régions du Centre Sud et du Plateau Central, pour mieux orienter les jeunes dans le choix de leurs domaines d'activité entrepreneuriale ;
- La composante formation : présélection et la formation de 1072 bénéficiaires en entrepreneuriat et la formation technique de 775 d'entre eux, bénéficiaires du financement de leurs plans d'affaire ;
- La composante financement : évaluation suivie d'une réadaptation du mécanisme de financement, l'appui conseil et le coaching de proximité des promoteurs par six ONG et l'octroi d'un financement d'environ 622 millions de francs CFA aux jeunes pour la mise en œuvre de leurs projets individuels ou collectifs.

Dans le cadre de l'évaluation finale du projet jeunesse-emploi-migration, financé par l'agence de coopération Italienne et mis en œuvre par l'organisation internationale pour les migrations, les présents TdRs sont élaborés en vue du recrutement d'un consultant/cabinet national pour assurer la mission.

II Finalité de l'évaluation

Le but de l'évaluation finale est de fournir aux parties prenantes une appréciation indépendante de la performance globale, mesurer les changements opérés à travers les réalisations et analyser les stratégies de mises en œuvre du projet JEMII. Elle permettra aussi de tirer les enseignements, identifier les bonnes pratiques afin de formuler non seulement des recommandations pour l'amélioration des interventions futures mais aussi pour la réplique/ passage à l'échelle de certaines interventions. Les principaux destinataires de cette évaluation sont l'OIM, l'Agence Italienne pour la coopération au développement et les parties prenantes de la mise en œuvre du projet JEM II (Ministère des sports de la jeunesse et de l'emploi, les ONG de mise en œuvre et les Institution financières impliquées dans le financement des bénéficiaires).

L'évaluation finale vise de manière spécifique à :

- Capitaliser l'ensemble des résultats de la mise en œuvre du projet JEM II afin d'assurer la redevabilité envers les partenaires financiers et les parties prenantes de la mise en œuvre ;
- Apprécier l'atteinte des objectifs du projet en référence aux indicateurs du cadre des résultats ;
- Fournir une analyse détaillée des facteurs explicatifs du niveau de performance atteint ;
- Déterminer la pertinence des actions menées, leur efficacité tant en termes de résultats qu'en termes de dynamiques et de processus impulsés ainsi que leur effets et durabilité ;
- Apprécier l'efficacité et la durabilité du mécanisme de financement mis en œuvre dans le cadre du projet JEMII ;
- Apprécier la stratégie de la mise en œuvre des activités du projet au regard des résultats atteints ou non atteints et formuler des recommandations ;
- Analyser et documenter les changements identifiés à la suite de la mise en œuvre du projet qu'ils soient prévus ou non, positifs ou négatifs ;
- Identifier les bonnes pratiques relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et aux résultats du projet ainsi que les principales leçons apprises.

III Portée de l'évaluation

Le périmètre de l'évaluation finale, prend en compte la totalité des résultats observables, depuis le démarrage du projet JEM II jusqu'au 28 février 2025, date de clôture du projet. Par ailleurs, la portée géographique de l'évaluation s'étend aux 61 communes de mise œuvre du projet JEM II dans les régions du Centre-Est (22), Centre-Sud (19) et Plateau Central (20), exception faite aux huit (8) communes de la province du Koulpélogo où le défi sécuritaire a entraîné un redéploiement des bénéficiaires.

IV Les critères de l'évaluation

L'évaluation utilisera les six principaux critères de l'OCDE-CAD que sont la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité ainsi que les questions transversales de genre. Il s'agit des critères suivants :

- ❖ **Pertinence** : le critère de pertinence cherche à apprécier dans quelle mesure le projet JEM II répond toujours aux priorités et aux besoins réels des bénéficiaires, ainsi que le degré d'intégration au contexte institutionnel ;
- ❖ **Cohérence** : ce critère a été retenu afin d'apprécier dans quelle mesure le projet JEM II est compatible avec les politiques et programmes du Burkina Faso et d'autres partenaires opérant dans le même contexte et avec les autres interventions menées au sein de l'OIM.
- ❖ **Efficacité** : ce critère a été choisi pour mesurer comment les objectifs et les résultats de l'intervention ont été atteints, ou sont en train de l'être par rapport aux cibles et indicateurs établis dans le cadre logique du projet ;
- ❖ **Efficience** : le critère d'efficience vise à mesurer comment l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les temps ; relation entre les moyens mis en œuvre (financiers, techniques, organisationnels et humains) et les résultats escomptés ;
- ❖ **Impact** : ce critère dans la présente étude cherche à mesurer les premiers effets du projet JEM II sur les populations bénéficiaires, à identifier les facteurs qui contribuent à / ou empêchent l'atteinte des effets.
- ❖ **Durabilité** : le critère de durabilité a été retenu afin d'établir les chances que les bénéfices nets du projet JEM II se poursuivent après la fin du programme ou lors d'une nouvelle phase.
- ❖ **Genre** : une attention particulière sera portée à l'intégration effective des dimensions de genre et de la situation d'handicap dans le cadre de cette évaluation.

V Questions d'évaluation

Les principales questions évaluatives sont ci-dessous énumérées par critère d'évaluation retenu au préalable.

- ❖ **Pertinence**
 - Dans quelle mesure les objectifs du projet étaient-ils pertinents pour les priorités du donateur et les besoins nationaux ?
 - Les objectifs et la conception du projet étaient-ils adaptés aux besoins des bénéficiaires ?
 - Les activités et les résultats du projet étaient-ils cohérents avec les objectifs recherchés et les effets et impacts attendus.

- Dans quelle mesure une approche sensible au genre et à l'inclusion des personnes handicapées a-t-elle été utilisée dans la conception et la mise en œuvre du projet ?

❖ **Cohérence**

- Cohérence interne : dans quelle mesure le projet crée des synergies et des liens entre d'autres interventions mises en œuvre par l'OIM dans le domaine thématique du projet ; et dans quelle mesure les interventions du projet contribuent à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) ?
- Cohérence externe : Dans quelle mesure le projet crée-t-il des synergies et des liens entre les interventions du gouvernement et des communautés de donateurs concernant le domaine thématique ?

❖ **Efficacité**

- Les bénéficiaires cibles sont-ils atteints comme prévu ? si oui sont-ils satisfaits des services fournis par le projet ?
- Le projet a-t-il été mis en œuvre comme prévu initialement ? Si non pour quelles raisons et quelles ont été les mesures prises pour y remédier ?
- Dans quelle mesure le projet s'est-il adapté aux conditions extérieures changeantes afin de garantir l'atteinte des résultats ?
- Dans quelle mesure les résultats et objectifs du projet ont-ils été atteints ? quels ont été les principaux facteurs ayant influencé la réalisation ou non des objectifs ? Comment les obstacles ont-ils été surmontés ?
- Y a-t-il eu des effets positifs imprévus par rapport aux résultats escomptés dans le document de projet ? Dans quelle mesure cela a-t-il contribué aux résultats obtenus ?
- Si des effets négatifs imprévus sur les groupes cibles se sont produits ou sont susceptibles de se produire, dans quelle mesure l'équipe projet a-t-elle pris les mesures appropriées ?
- Dans quelle mesure la prise en compte des bénéficiaires individuels et collectifs à travers les coopératives a-t-elle été efficace dans l'atteinte des résultats du projet ?

❖ **Efficiences**

- Les activités du projet ont-elles été exécutées et les produits obtenus en temps voulu ? Sinon, quelle était la raison des retards possibles ?
- Dans quelle mesure la coordination et la collaboration avec les ONG et institutions financières partenaires ont-elles été efficaces ?

- Quand et comment les activités de suivi et d'évaluation sont-elles menées ? Les ressources de S&E (humaines et financières) sont-elles suffisantes et appropriées ? Quelles sont les leçons tirées de M&E et les bonnes pratiques ?
- Le projet a-t-il été mis en œuvre de la manière la plus efficace par rapport aux autres moyens de mise en œuvre ?
- Dans quelle mesure les ressources sont-elles fournies/disponibles à un coût prévu (ou inférieur à celui prévu) de toutes les parties concernées ?

❖ **Impact**

- Existe-t-il des preuves de changements (positifs ou négatifs) sur les cibles du projet ? dans l'affirmative quels sont les facteurs de ces changements ? Dans la négative, pour quelles raisons ?
- La vie des bénéficiaires et leur environnement ont-ils connu des changements (positifs ou négatifs) de quels changements s'agit-il ? ces changements sont-ils directement ou indirectement liés au projet ou plutôt causés par des facteurs externes ?
- Des mesures ont-elles été prises en temps voulu dans le cadre du projet pour atténuer les éventuels effets négatifs imprévus ?

❖ **Durabilité**

- Dans quelle mesure les activités et les avantages de l'intervention perdurent-ils à la fin du projet et en l'absence de tout aide extérieur ?
- Certains domaines d'activité sont-ils à l'évidence non durables ? Quels enseignements peut-on en tirer ?
- Dans quelle mesure les bénéficiaires, les parties prenantes (Partenaires de mise en œuvre, institution financières et collectivités locales) se sont-ils appropriés du projet pour perpétuer ses résultats en l'absence d'un financement extérieur ?
- Existe-t-il des risques financiers susceptibles de compromettre la durabilité des résultats du projet affectant femmes, hommes et groupes vulnérables ?
- Y a-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de compromettre la durabilité des résultats du projet ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes (ONG partenaires, IF et collectivités locales, hommes, femmes, groupes vulnérables) soutiennent la pérennité des objectifs du projet ?
- Dans quelle mesure les leçons apprises sont-elles documentées par l'équipe du projet sur une base continue et partagées avec les parties appropriées qui pourraient apprendre du projet ?
- Quels sont les autres facteurs de durabilité ou pouvant influencer la non-durabilité du mécanisme de financement des jeunes promoteurs bénéficiaires du projet ?

❖ **Genre**

- Dans quelle mesure une approche sensible au genre a-t-elle été utilisée dans la conception et la mise en œuvre du projet ? Comment les dimensions de genre ont-elles été intégrées dans la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi de l'intervention et des résultats obtenus ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à impliquer les femmes et les personnes vivants avec un handicap ?
- Dans quelle mesure la prise en compte de l'aspect genre (jeune, femme, hommes personnes avec handicap) contribue-t-elle à l'atteinte des objectifs du projet ?

VI Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation sera menée de manière indépendante par un consultant externe/cabinet national sous la coordination et supervision du Bureau Pays et du Bureau Régional de l'OIM.

L'évaluation reposera sur l'exploitation des documents du projet et la collecte des données quantitatives et qualitatives sur le terrain.

L'analyse documentaire va se faire à travers l'exploitation des documents du projet, les rapports d'activité, les rapports narratifs d'avancement, les rapports d'enquête et les rapports financiers. L'OIM Burkina fournira tous les documents relatifs au projet au début de l'évaluation

La collecte des données quantitatives et qualitatives va se faire sur le terrain auprès des bénéficiaires et des principales parties prenantes du projet : y compris le personnel clé du projet, le donateur, les autorités nationales, régionales et locales dans la zone d'intervention, tout partenaire de mise en œuvre, etc. A cet effet, l'évaluateur proposera différentes méthodes de collecte de données : revue documentaire, entretiens, observation directe à travers des visites sur le terrain etc. qui permettent d'assurer une complémentarité dans le traitement et l'analyse des informations, et d'éviter ainsi les assertions. La méthodologie détaillée, partie intégrante du rapport de démarrage, sera entreprise par l'évaluateur en consultation avec le responsable de l'évaluation au cours de la phase initiale de l'évaluation. Le processus d'évaluation se fera en conformité avec les principes de protection des données personnelles de l'OIM.

VII Résultats attendus de l'évaluation

Les livrables attendus de l'évaluation sont des rapports d'étapes et le rapport final. La soumission de ces livrables est attendue suivant les périodes ci-dessous définies :

❖ **Avant / pendant la mission sur le terrain**

- Un rapport initial/matrice d'évaluation, avant la mission sur le terrain (voir modèle OIM). Un rapport initial comprenant les questions d'évaluation révisées, un calendrier détaillé d'évaluation, l'approche d'évaluation proposée, sera préparé par l'évaluateur et partagé avec l'OIM. Le rapport doit inclure une matrice d'évaluation et un projet de guide d'entretien, ainsi que tout autre outil de collecte de données nécessaire. La matrice d'évaluation démontrera la compréhension des TdRs et présentera les plans de collecte et d'analyse des données, à compléter et à examiner avec le chef de projet avant la visite sur le terrain.
- Une présentation/exposé des constatations initiales (dernier jour de la mission sur le terrain). Après la phase de recherche documentaire et les entretiens approfondis avec les principaux informateurs, l'évaluateur préparera une brève présentation des résultats initiaux et des conclusions et recommandations provisoires. Cela sera utilisé pour faire un compte rendu au gestionnaire de l'évaluation et aux autres parties concernées, afin d'identifier et de corriger toute mauvaise interprétation ou lacune.

❖ **Après la mission sur le terrain**

- Un rapport d'évaluation final (voir modèle OIM)
 - En s'appuyant sur le compte rendu et la rétroaction initiale reçus, l'évaluateur produira un rapport provisoire qui sera partagé avec le gestionnaire de l'évaluation pour examen. Le responsable de l'évaluation sollicitera et consolidera les commentaires et les présentera à l'évaluateur. La rétroaction doit se concentrer sur les aspects techniques et non sur les conclusions ou les constatations, à moins que celles-ci ne reposent sur des informations inexactes ou incomplètes, auquel cas des informations corrigées ou complémentaires doivent être fournies.
 - Une fois la rétroaction fournie par le gestionnaire de l'évaluation, l'évaluateur préparera le rapport final. Le rapport suivra la même logique de présentation et inclura, au minimum, les informations décrites dans le modèle de manuel de projet de l'OIM pour les rapports d'évaluation. Les annexes doivent inclure les TDRs, le rapport initial, la liste des documents examinés, la liste des personnes interrogées ou consultées et les instruments de collecte de données.
- Un résumé de l'évaluation (voir modèle OIM). L'évaluateur préparera également un résumé d'évaluation de deux pages (voir modèle OIM) pour faciliter le partage des principales constatations, conclusions et recommandations. Le dossier d'évaluation comprendra: l'identification du public du dossier d'apprentissage; informations sur le projet (titre du projet, pays couverts, type et code de projet, durée du projet, période du projet, bailleur (s) et

budget); contexte de l'évaluation (objectif de l'évaluation, équipe d'évaluation, calendrier de l'évaluation, type d'évaluation, méthodologie); et les résultats de l'évaluation: principales constatations et / ou conclusions, y compris les meilleures pratiques et les leçons apprises, et les principales recommandations.

- Une réponse de suivi de la direction (voir modèle OIM). L'évaluateur préparera également le premier projet de réponse de suivi de la direction - MRF (voir modèle de l'OIM) avec les principales recommandations. Il sera demandé au bureau pays de la OIM de remplir le MRF et de planifier les étapes à suivre après l'évaluation.

VIII Langue d'évaluation

Sauf indication contraire du bailleur du projet, le rapport d'évaluation sera rédigé en français.

IX Budget de l'évaluation

Le budget de l'évaluation prend en compte tous les coûts relatifs à cette activité y compris les déplacements officiels pour des visites nécessaires sur le terrain. Ce montant sera couvert par le budget total y alloué.

X Plan de travail provisoire de l'évaluation

L'évaluation devrait être terminée dans un délai de quatre (4) semaines à compter de la date de signature du contrat.

L'équipe d'évaluation devrait proposer un calendrier pour soumettre les livrables dans leurs propositions.

Tableau n°2 : plan de travail provisoire de l'évaluation

Activité	Jours	Responsable	Lieu	Janv-25			Févr-25			
				S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
Initier l'évaluation	5	OIM Faso	Burkina Tenkodogo							
Publier l'offre en vue de la sélection de l'évaluateur externe	10	OIM Faso	Burkina Tenkodogo							
Sélectionner l'évaluateur	10	OIM Faso	Burkina Tenkodogo							
Tenir une rencontre de cadrage et partager les documents du projet avec l'évaluateur	1	OIM Faso	Burkina Tenkodogo							
Faire une revue des documents de projet et élaborer un rapport méthodologique de l'évaluation	3	Évaluateur/trice	PM							

Activité	Jours	Responsable	Lieu	Janv-25			Févr-25			
				S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
Faire une mission terrain pour la collecte de données primaires suivi de la présentation des constatations initiales	5	Évaluateur/trice	Burkina Faso Régions du Centre-Est, Centre-Sud et Plateau central)							
Analyser les données, élaborer et transmettre un rapport provisoire de l'évaluation	10	OIM Burkina Faso et Évaluateur/trice	-							
Recueillir les observations de l'OIM sur le rapport provisoire	3	OIM Burkina Faso et Évaluateur/trice	-							
Finaliser le rapport suivant les commentaires de l'OIM	2	Évaluateur/trice	-							
Soumettre le rapport final de l'évaluation	1	OIM Burkina Faso	-							

XI Qualification requise pour les évaluateurs

La conduite de l'évaluation finale requiert les qualifications professionnelles suivantes de la part des évaluateurs :

- ❖ Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience approfondie en évaluation de projets / programmes, où l'évaluation des interventions thématiques pertinentes est considérée comme un atout ;
- ❖ Bonne connaissances et expérience professionnelle dans le domaine de la migration et/ou de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- ❖ Bonne connaissance des principaux documents publics, stratégies, tendances et pratiques liés à la migration et à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes au Burkina Faso ;
- ❖ Compétences analytiques avérées et capacité à conceptualiser et à rédiger de manière concise et claire ;
- ❖ Compétences prouvées en communication et capacité à interagir avec de multiples acteurs, y compris des représentants du gouvernement, des donateurs et d'autres parties prenantes.

XII Conditions de participation

Les évaluateurs intéressés doivent inclure les documents suivants lors de la soumission de leur candidature à l'adresse e-mail oimburkinafaso@iom.int en mentionnant la référence : EVALUATION FINALE DU PROJET JEM II :

- ❖ Une Proposition technique conformément aux TdR, en veillant à ce que le but, les objectifs, la portée, les critères et les livrables de l'évaluation soient pris en compte. La proposition doit inclure une ventilation détaillée de la phase de démarrage et de la méthodologie de collecte des données, l'approche suggérée et l'échantillonnage proposé à utiliser dans l'évaluation.

Une brève explication des phases de collecte des données, d'analyse et de rédaction du rapport doit également être incluse, ainsi qu'un projet de plan de travail et un calendrier pour l'évaluation. ;

- ❖ Un CV indiquant toutes les expériences passées de projets similaires, ainsi que les coordonnées (email et numéro de téléphone) du candidat et au moins trois références professionnelles (max. 3 pages) ;
- ❖ Une proposition financière avec une ventilation des coûts : honoraires de consultants, frais de déplacements, indemnité journalière de subsistance (DSA) et autres frais requis. La proposition financière doit être soumise dans un dossier séparé, clairement nommé Proposition financière. Aucune information financière ne doit figurer dans la proposition technique.
- Les candidats intéressés doivent fournir des propositions financières comprenant au moins les éléments suivants :
 - Les frais de la prestation ;
 - DSA ;
 - Frais de voyage ;
 - D'autres coûts.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 25 janvier 2025.

Un comité de sélection examinera toutes les offres techniques. Toutes les propositions doivent répondre aux exigences minimales décrites ci-dessus et celles déclarées non conformes ne seront pas prises en considération.

L'équipe d'évaluation a le droit et devrait discuter des questions pertinentes à cette évaluation avec les personnes et organisations concernées. L'équipe d'évaluation ne représente en aucune manière l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Tous les droits de propriété intellectuelle sur les résultats des services mentionnés dans le contrat appartiendront exclusivement à OIM, y compris le droit d'apporter des modifications et de remettre du matériel à un tiers. L'OIM peut publier le résultat final afin de promouvoir la transparence et l'utilisation publique des résultats de l'évaluation.